



D2026-47

## VILLE DU PECQ

### DECISION

#### 1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Contrat pour le tir du feu d'artifice du 14 juillet 2026

Anne-Laure de BROSSES, Maire de la ville du Pecq ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8 ;

Vu la délibération n° 26-3-1 du conseil municipal du 1er avril 2026 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, notamment la résiliation et l'application des pénalités, et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur :

- Au seuil des procédures formalisées pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services ;
- À 1 500 000 € H.T pour les marchés et accords-cadres de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité pour la ville de prévoir une prestation pyrotechnique pour le public lors de sa soirée du 14 juillet 2026 au Parc Corbière ;

Vu les mesures de concurrence mises en œuvre ;

Vu le projet de contrat établi à cet effet ;

### DECIDE

De signer avec la société SAS BREZAC ARTIFICES, domiciliée au 224 Route de la Mallevieille, 24130, Le Fleix, représentée par Jean-Jacques FOUBLE, Chargé d'affaires et Responsable projet, un contrat de prestations pour le tir du feu d'artifice du 14 juillet 2026 d'un montant total de 13 300 € HT, soit 15 960 € TTC (TVA à 20 %).

De préciser que la prestation se déroulera au Parc Corbière, route de Carrières – 78230 Le Pecq, lors de la soirée du 14 juillet 2026.



D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Pecq, le 13 mai 2026



Le Maire,

Anne-Laure de BROSSES